

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1090**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Productique bois option B : production et gestion industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 10	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce ses fonctions dans les PME-PMI et grandes entreprises du domaine du meuble ou de la menuiserie faisant appel à des méthodes industrielles de recherche et de production. Il assure la réalisation du projet en définissant, optimisant et mettant en œuvre les processus nécessaires.

C'est un spécialiste de la gestion industrielle qui intervient dans les domaines de la gestion de production, de la gestion de la qualité et de l'organisation dans l'objectif de la réduction des coûts et des délais et de l'amélioration de la qualité.

Il est par ailleurs capable de réaliser une étude d'industrialisation en vue du lancement ou de l'amélioration de la fabrication d'un produit.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Menuiserie industrielle, fabrique industrielle de meuble

Technicien de méthodes, technicien de fabrication, technicien d'ordonnancement

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2209 : Intervention technique en ameublement et bois

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Français et techniques de communication - Langue vivante étrangère
- Mathématiques et sciences physiques
- Gestion industrielle
- Étude d'industrialisation
- Épreuve professionnelle de synthèse

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 24 novembre 1994 portant création du brevet de technicien supérieur Productique bois et ameublement - Option B : production et gestion industrielle.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Abrogé à l'issue de la session 2011 (Arrêté du 04 mai 2010)

Pour plus d'informations**Statistiques :**

Base Relet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**